

L’Auditorat de l’Autorité belge de la Concurrence approuve la vente par Telenet de la moitié des actions de Doccle à Isabel

L’Auditorat de l’Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 19 novembre 2021 la vente par Telenet de la moitié des actions de Doccle (c'est-à-dire les sociétés Doccle BV et Doccle.UP NV) à Isabel et la création par ce biais d’un contrôle conjoint de Telenet BV et Isabel NV sur Doccle.

La concentration a été notifiée à l’ABC le 5 novembre 2021. L'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Telenet BV est un câblo-opérateur et un opérateur de réseau mobile en Belgique, spécialisé dans la fourniture d'Internet à large bande, de téléphonie fixe et de télévision par câble à des clients dans toute la Flandre, dans certaines parties de Bruxelles et dans quelques municipalités wallonnes.

Isabel NV est un fournisseur de services multi-bancaires pour les utilisateurs professionnels et un acteur fintech majeur en Belgique. Elle offre une gamme de solutions tout au long de la chaîne de valeur des services de paiement. Il s'agit notamment de Zoomit, une solution intégrée à l'application bancaire en ligne de plusieurs banques qui permet de recevoir et de payer des factures numériques.

Doccle est le fournisseur d'une plateforme numérique qui permet aux expéditeurs de documents, notamment de factures, de les transmettre de manière sécurisée, principalement aux consommateurs et aux petites entreprises (SOHO).

Dans sa décision du 19 novembre 2021, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne donne lieu à aucune objection.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Véronique Thirion

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 93 53

Courriel : veronique.thirion@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).